# MAQUILLAGE À FRANCE INFO

## Après les conditions de travail, la direction dégrade nos antennes !

Le maquillage, comme la coiffure, ne sont ni accessoires, ni secondaires. Ils participent à la cohérence visuelle de nos antennes, à l'image renvoyée au public. Ils sont des maillons indispensables et indissociables au même titre que le plateau, le son, la lumière…

**S'attaquer aujourd'hui au maquillage pour de substantielles économies, c'est s'attaquer à l'emploi de nos collègues, mais aussi s'attaquer à la vitrine de France Télévisions.**

L'identité de France Télévisions repose sur ses contenus, sur celles et ceux qui les incarnent (journalistes et invités).

Elle demande des moyens humains et techniques indispensables à la hauteur des exigences du service public : plateau, équipes techniques, lumière, maquillage, coiffure…

La qualité de nos antennes se mesure également au respect porté à celles et ceux qui la font vivre et qui viennent y prendre la parole. Journalistes et invité.es doivent bénéficier d'un traitement équitable, sans discrimination.

**Après Franceinfo (canal 16), à qui le tour ?**

La direction imagine-t-elle la même chose pour ses autres antennes ? France 2, France 3 et les chaînes locales des outre-mer ?

Lors du CSE extraordinaire du 14 octobre 2026, face à une direction totalement fermée à nos revendications, les élus ont demandé aux organisations syndicales de se saisir de la négociation.

Les syndicats exigent donc pour Franceinfo (canal 16) :

- Une maquilleuse jusqu'à la fin de l'antenne, à 23h, afin de garantir la cohérence visuelle tout au long de l'antenne, l'équité entre les journalistes et l'absence de discrimination dans le traitement des intervenants ;
- Une maquilleuse en renfort l'après-midi, pour faire face à la charge de travail, mieux répartir les tâches et prévenir les risques de TMS ;
- Le maquillage pour toutes et tous, sans discrimination, journalistes, chroniqueurs, reporteurs et invités, quel que soit leur titre,
- L'égalité de traitement pour toutes les chaînes de France Télévisions.

**Le SNJ soutient le préavis de grève de la CFDT, FO et la CFE-CGC qui appelle les salariés du Siège de France Télévisions à cesser le travail du 3 novembre 2026 à 00h00 au 4 novembre 2026 à 23h59, soit pour une durée de 48h.**
**En raison d'un autre préavis en cours, nous n'avons pas pu nous y associer.**

**Une négociation du préavis est prévue ce lundi 2 novembre. Le SNJ soutiendra un mouvement de grève si nécessaire.**

Paris, le 2 novembre 2026